

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

lundi 8 janvier 2023 à 18h30

Présents : Mesdames Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS TORTEL, Dominique LE CRONC, Christine SERRET, Sylvie PUECHLONG., Messieurs Philippe PUIGMAL, Marc COUCHE.

Excusé : Monsieur Jacques PIOT (pouvoir à Mme Chantal Fritsch).

Secrétaire de séance : Philippe PUIGMAL

Le quorum est atteint (présents 8, votants 8 et 1 pouvoir, donc 9)

Ordre du jour	Vote
1. Point supplémentaire à rajouter à l'ordre du jour en point 6.	Adopté
2. Approbation du PV du conseil municipal du 13 décembre 2023	Adopté
3. Demande de subvention à l'Etat : DETR, dans le cadre du projet « développement durable » : pose de panneaux photovoltaïques et de cuves de stockage et de régulation des eaux pluviales.	Adopté
4. Demande de subvention au département du Vaucluse (Contrat Vaucluse Ambition) dans le cadre du projet « développement durable » : pose de cuves de stockage et de régulation des eaux pluviales.	Adopté
5. DPU : vente DAMATOJA	Adopté
6. DM n°2 : virement de crédit	Adopté
7. Questions diverses	

La séance est levée à 19h40

1. Demande de rajouter à l'ordre du jour un point 6.: une DM pour virement de crédit

Vote : 9 votants Pour : à l'unanimité

2. Approbation du PV du conseil municipal du 13 décembre 2023.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le PV avant de l'approuver. Monsieur Puigmal dit avoir dû s'absenter en cours de conseil pour des raisons familiales mais a été présent pour la question concernant le cabinet de kinésithérapie et a donc toute légitimité d'en parler. Monsieur Couche expose sa désapprobation quant au ton accusateur de Monsieur Puigmal alors qu'il n'a que très partiellement assisté à cette réunion. Monsieur Puigmal dit que le PV manque d'objectivité et omet de parler du tour de table. Chantal Fritsch rajoute qu'elle n'a jamais écarté la réunion publique mais en première intention elle confirme souhaiter le courrier d'information et consultation distribué dans chaque boîte aux lettres.

Florence Chopin rappelle les règles en matière de rédaction du PV exposé des débats, arguments... les petites phrases lâchées dans l'animation du débat sans rien n'y apporter n'y ont pas leur place. Elle considère que le PV est correct tel que rédigé.

Un tour de table est proposé et les élus ne souhaitent rien rajouter.

Le PV n'est pas modifié.

Vote : 9 votants Pour : 3 Abstentions : 5 Contre : 1

3. Demande de subvention à l'Etat : DETR, dans le cadre du projet « développement durable » : pose de panneaux photovoltaïques et de cuves de stockage et de régulation des eaux pluviales.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer à nouveau, car lors du conseil municipal du 13 décembre la délibération a été prise à partir d'une estimation du maître d'œuvre (46 500€), montant qui ne correspond pas au devis réceptionné le 21 décembre 2023 de l'entreprise « Suze Bâtiments » pour un montant de 52 500 € HT. Le coût prévisionnel du projet serait de 104 550€ HT. Florence Chopin interroge Madame le Maire sur le montant des Panneaux photovoltaïques qui est différent du montant annoncé au CM du 13 décembre. La vérification sera faite avant d'envoyer la délibération qui autorise Madame le Maire à déposer ce dossier de demande de subvention de DETR pour le dit projet.

Vote : 9 votants Pour : à l'unanimité

4. Demande de subvention au département du Vaucluse (Contrat Vaucluse Ambition) dans le cadre du projet « développement durable » : pose de cuves de stockage et de régulation des eaux pluviales.

Cette délibération est à revoter pour la même raison que pour la précédente délibération qui autorise Madame le Maire à déposer ce dossier de demande de subvention au Département.

Vote : 9 votants Pour : à l'unanimité

5. DPU : vente DAMATOJA

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter pour l'achat de cette propriété.

Vote : 9 votants Pour : à l'unanimité

6. DM n°2 : virement de crédit

Vote : 9 votants Pour : à l'unanimité

7. Questions diverses :

- Label Bistrot de Pays le 12 décembre 2023
- Concours départemental Villes et Villages fleuris du Vaucluse : 1^{er} prix décerné à Buisson pour les communes de moins de 500 habitants
- Concours départemental Villes et Villages fleuris du Vaucluse : prix spécial du patrimoine décerné à Buisson pour le pigeonnier.
- « Quelle animation en faveur du compostage souhaitez-vous sur votre commune ? »
Questionnaire à remplir et renvoyer à Christophe Camp à la CCVV avant le 31 janvier.
Le conseil municipal ne souhaite pas organiser d'évènement particulier pour le moment mais priorise dans un premier temps la transmission de l'information de bouche à oreille, au cœur du village. En campagne, les habitants font leur composte depuis longtemps et souvent ils possèdent des poules. Madame Dominique Le Cronc, déléguée à la CCVV (Communauté de Communes Vaison Ventoux) confirme l'utilisation active des composteurs à Buisson.
- Cabinet kinésithérapie/ostéopathie : courrier de consultation des administrés et proposition de date de réunion publique, le samedi matin 20 janvier à 10h rue de la Parant, pour permettre à un maximum de personnes d'y participer.
- Madame le Maire informe que le 1^{er} adjoint enverra sa démission à M. Le Sous-préfet. Celle-ci sera effective après l'acceptation de M. Le Sous-préfet.
- Dominique Le Cronc demande des informations sur les réserves concernant le lot de menuiserie qui à ce jour n'ont pas été levées. La procédure de clôture du marché avec le menuisier Alexandre Pascal a été conduite et depuis le 8 janvier le marché est clôturé. Un devis a été demandé à l'entreprise Grosjean la seule qui a répondu à nos demandes de devis.
Le devis s'élève à 11 074.79€, le reste à réaliser s'élève à 8 754€. La plus-value est de 2 310.79€. En revanche le projet représentait une moins-value globale de 3 053.78€, aussi le résultat global

présente encore une moins-value de 742.99€. La trésorerie a été sollicitée et selon la réponse, Madame le Maire signera le devis et les travaux pourront ainsi être réalisés.

Florence Chopin indique que si le marché est clôturé, le nouveau devis par un menuisier qui n'est pas titulaire du lot ne peut être validé sans passage et approbation par le conseil municipal, d'autant qu'il semble y avoir une plus-value et que le montant est supérieur au plafond que le Maire peut engager seul.

PV modifié lors de la séance du 15 janvier 2024

Le secrétaire

Philippe Puigmal



Le Maire



Chantal Fritsch